

LA VISIBILITE INVISIBLE

IMMIGRANTES REÇUES...
ET APRES ?

MEMOIRE SUR LES BESOINS DES FEMMES IMMIGRANTES
FRANCOPHONES PRESENTE AU COMITE DIRECTEUR DE
CITOYENNETE ET IMMIGRATION CANADA –
COMMUNAUTES FRANCOPHONES EN SITUATION
MINORITAIRE

FNFCF septembre 2002

Introduction

La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises (FNFCF), soucieuse de s'assurer de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes immigrantes francophones dans la mise en place des différentes stratégies d'accueil et d'intégration des personnes nouvellement arrivées au Canada, a initié ce projet de mémoire. La FNFCF voudrait, par ce mémoire, mettre à la disposition du Comité directeur un document sur les besoins des femmes immigrantes francophones afin que leurs réalités ne soient pas négligées ou oubliées, car comme l'a dit la ministre de Patrimoine canadien lors de la signature du protocole d'accord avec Citoyenneté et Immigration Canada, « les gens qui choisissent de vivre chez nous contribuent à la richesse culturelle et à la diversité au Canada. À nous de relever le défi de les accueillir comme il se doit¹ ».

La FNFCF souhaiterait par ce mémoire, confirmer sa volonté de travailler à atteindre cet objectif, pas seulement d'accueil mais aussi et surtout d'intégration des femmes immigrantes francophones au sein de la société canadienne. Pour mieux connaître certains de leurs besoins, nous avons mené une consultation auprès de sept groupes de femmes immigrantes francophones en Alberta, en Ontario et au Nouveau-Brunswick². C'est le résultat de cette consultation qui a alimenté notre réflexion, de laquelle découlent les recommandations présentées dans ce mémoire.

Besoins et réalités des femmes immigrantes francophones

L'entraide vers l'intégration

¹ Sheila Copps, Communiqué de presse, Signature du protocole d'accord, CIC-PICLO, mars 2002.

² Voir Annexe.

Le besoin de se regrouper est intrinsèque et inhérent aux cultures d'origine des femmes immigrantes francophones qui, contrairement au mode de vie nord-américain plus individualiste, intègre beaucoup le sens de la famille, de la communauté. Les femmes immigrantes francophones se regroupent pour essayer de briser les barrières systémiques auxquelles elles sont confrontées, telles que le racisme, le sexisme, la pauvreté et l'intolérance envers ce qui est différent afin de pouvoir s'intégrer à la société canadienne. Ce besoin de regroupement se manifeste dans la lutte contre les préjugés. Les femmes s'investissent pleinement, créent des regroupements dont le travail est inestimable pour la communauté immigrante et toute la société canadienne. L'apport de ce travail est encore trop peu reconnu et soutenu par les bailleurs de fonds, ce qui fait que le niveau de bénévolat dans ces regroupements est très élevé. Ce bénévolat permanent renforce les statistiques du travail invisible et non rémunéré des femmes de par le monde que l'ONU estimait, en 2001, à 11 000 milliards de dollars américains³.

L'emploi

Les femmes immigrantes francophones qui ont pour la plupart un niveau de scolarité plus élevé que les femmes nées au Canada ont d'énormes difficultés à trouver un emploi équivalent à leurs titres de compétence⁴. Elles occupent donc très souvent des emplois pour lesquels elles sont sur qualifiées et sous payées parce qu'elles sont plus disposées à accepter n'importe quel emploi contrairement à leurs conjoints qui exigeront de travailler principalement dans leur domaine d'expertise. Ainsi, en 1995, les immigrantes récentes gagnaient près de 10 000 \$ de moins que les immigrants récents, soit 28 300 \$ comparativement à 38 000 \$⁵.

Les immigrantes avec un très haut niveau de scolarité font face à un taux de chômage plus élevé que les femmes nées au Canada. Elles sont deux fois moins susceptibles d'occuper des postes de gestion parce que leurs attestations d'études ou leur expérience de travail acquise dans leurs pays ne sont pas reconnues par les employeurs canadiens. En 1995, les immigrantes récentes dans un emploi annuel à

³ RND Revue Notre-Dame, *Entrevue avec Huguette Labrecque, présidente de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale*, juin 2002.

⁴ Statistique Canada, *Femmes au Canada 2000, rapport statistique fondé sur le sexe*, 2000, p. 210.

⁵ Statistique Canada, *Femmes au Canada 2000, rapport statistique fondé sur le sexe*, 2000, p. 217.

temps plein gagnaient 14 000 \$ de moins que les femmes nées au Canada, soit 28 300 \$ comparativement à 42 400 \$⁶. Elles se retrouvent de ce fait facilement dans la catégorie des travailleuses manuelles avec un revenu inférieur aux seuils de faible revenu. C'est un problème très grave et toutes les femmes consultées ont identifié cette question de la non-reconnaissance des compétences et des diplômes étrangers comme un frein de taille à leur intégration à la société canadienne⁷. À cela s'ajoute l'exigence de l'expérience canadienne de travail requise par les employeurs. Or, comment obtenir cette expérience canadienne de travail quand on ne vous a jamais donné la chance de travailler ? Et comment s'intégrer si on ne travaille pas ? Les femmes immigrantes francophones se retrouvent donc dans un cercle vicieux, raison pour laquelle ces femmes lient l'intégration à l'emploi.

Les services sociaux

Selon Statistique Canada, 27 % des femmes immigrantes vivent sous le seuil de faible revenu⁸. Le poids des responsabilités familiales et sociales qui sont mal partagées et le manque de services (tels des services de garde ou des services d'orientation et de placement professionnels) ne leur permettent pas d'avoir accès à un emploi. Cette pauvreté est une barrière systémique qui confine les femmes dans une précarité financière constante et qui les empêche de s'intégrer dans le marché du travail. En outre, le manque de logements adéquats à moindre coût constitue lui aussi une entrave à leur indépendance financière.

L'accessibilité des services en français

Les femmes immigrantes francophones consultées dans le cadre de ce rapport affirment que la barrière linguistique se situe à un double niveau : elles ne sont pas reconnues comme francophones parce que n'ayant pas le français comme langue maternelle et l'absence de services en français nuit beaucoup à l'intégration des nouvelles arrivantes. De plus, les cours de langues ne sont souvent pas adaptés à leurs besoins. Le manque de services en français touche les domaines de la santé,

⁶ Statistique Canada, Femmes au Canada 2000, rapport statistique fondé sur le sexe, 2000, p. 219

⁷ Le MOFIF mène actuellement une étude sur les incidences de la non-reconnaissance des compétences et des diplômes étrangers sur l'intégration des femmes immigrantes francophones.

de l'orientation professionnelle, des services d'intégration et d'établissement, de soutien et d'accompagnement, comme dans les maisons d'hébergement.

Les réalités auxquelles font face les femmes immigrantes francophones sont l'extrême pauvreté, le stress engendré par diverses situations telles que la ré-adaptation à un nouveau mode de vie, les tensions familiales dues à la redéfinition du rôle des conjoints par rapport à la société d'origine, le chômage, la non-reconnaissance de leur expertise et de leur expérience, le manque de visibilité des femmes immigrantes francophones au sein des instances décisionnelles.

Le but de l'immigration selon la *Loi C-11* étant « de promouvoir l'intégration des résidents permanents au Canada, compte tenu du fait que cette intégration suppose des obligations pour les nouveaux arrivants et pour la société canadienne⁹ », quel est le rôle de la société canadienne aujourd'hui vis-à-vis des immigrantes ?

⁸ Statistique Canada, Femmes au Canada 2000, rapport statistique fondé sur le sexe, 2000, p. 219

⁹ Projet de Loi C-11, Objet de la Loi.

Intégration et rôle de la société d'accueil

L'intégration dans une nouvelle société suppose une interaction entre ceux et celles qui arrivent et ceux et celles qui reçoivent. Cela implique des obligations de part et d'autre, une sorte de contrat social à double sens, un changement d'attitude de part et d'autre. Les immigrantes ne sauraient s'intégrer toutes seules sans le concours des membres de la société d'accueil. Autant les immigrantes doivent s'adapter à leur nouvel environnement, autant la société canadienne doit adopter à leur égard une attitude d'acceptation, de tolérance, d'intégration au sein de ses structures sociales, éducatives et associatives. On note, par exemple, dans le cas précis de l'éducation, que la diversité culturelle n'est pas prise en compte dans le personnel enseignant et les curriculum scolaires. Il est donc du devoir des gouvernants de contribuer à la réussite de cette intégration pour éviter de créer et de maintenir une citoyenneté de seconde zone, en soutenant la volonté des immigrantes de faire corps avec leur nouveau pays. Comme le conclut si bien le Rapport du Commissariat aux langues officielles¹⁰, l'appui du gouvernement fédéral s'avère nécessaire à toutes les phases du processus d'immigration, soit de la planification initiale à l'établissement et à l'intégration.

¹⁰ L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie et identité, Commissariat aux langues officielles, ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2002, p. 70.

Recommandations

La Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises, de concert avec les femmes immigrantes francophones qui ont identifié leurs besoins qui sont de l'ordre de l'intégration, du financement de leurs regroupements, de l'emploi, des services sociaux et de l'accessibilité des services en français, proposent les pistes d'action suivantes :

Que le gouvernement fédéral :

Sensibilise plus les populations et les employeurs aux atouts et à l'apport important des femmes immigrantes francophones au développement et à l'épanouissement des communautés francophones en situation minoritaire ;

Combatte les pratiques discriminatoires envers les immigrantes en favorisant une égalité des chances à l'emploi, à l'éducation et à la santé ;

Instaure un dialogue constant entre les immigrantes et la société canadienne afin d'élaborer des stratégies d'intervention concertée en vue de créer des espaces d'expression et de réalisation des potentialités des immigrantes ;

Augmente le taux et le nombre de financements accordés aux regroupements de femmes immigrantes francophones et à ceux qui travaillent avec les femmes immigrantes francophones ;

Respecte ses engagements envers les immigrantes en travaillant de manière concertée à tous les niveaux du processus d'immigration avec les autres paliers de gouvernement et les corporations professionnelles afin de faciliter la reconnaissance des compétences et des diplômes étrangers ;

Travaille de manière concertée à tous les niveaux du processus d'immigration avec les autres paliers de gouvernement et les corporations professionnelles afin de faciliter l'intégration au marché du travail pour les femmes immigrantes francophones, en mettant sur pied des programmes de stages dans les milieux professionnels ou toute autre stratégie pour atteindre cet objectif ;

Informe mieux les immigrantes sur l'ampleur des défis auxquels elles devront faire face à leur arrivée, notamment en matière d'emploi et de reconnaissance des diplômes ;

Offre la possibilité aux immigrantes de passer les examens professionnels nécessaires dans le pays d'origine afin d'accélérer le processus d'intégration au marché du travail canadien ;

Mette en place dans les centres d'établissement et d'intégration des services spécifiquement adaptés aux femmes immigrantes francophones offerts par des intervenantes formées et sensibilisées à leur vécu ;

Sensibilise et fasse la promotion du respect de la triple identité des immigrantes francophones comme femmes, francophones et immigrantes auprès des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'auprès des organismes offrant des services aux populations immigrantes ;

Identifie les immigrantes francophones dans la collecte de données comme des francophones, même si leur première langue n'est pas toujours le français ;

Travaille à améliorer la reconnaissance des immigrantes francophones comme des citoyennes à part entière en éliminant, par exemple, l'obligation de parrainage entre conjoints.

En 1995, le gouvernement fédéral a adopté, dans le cadre de son *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, une politique exigeant que ses ministères et organismes analysent toutes leurs orientations et leurs lois dans cette optique.

Le gouvernement canadien a aussi signé le *Programme d'action de Beijing*, qui définissait clairement comme objectifs l'égalité des sexes, le développement et la paix, et l'engageait à analyser l'impact de ses lois, ses politiques

et ses programmes sur les femmes et les hommes, notamment en matière d'immigration.

L'analyse comparative entre les sexes est un outil extrêmement important afin de déterminer quelles sont les orientations qui risquent d'avoir des effets négatifs sur les femmes et d'aggraver les inégalités existantes. La FNFCF recommande donc au Comité de respecter les engagements pris par le gouvernement fédéral et d'utiliser l'analyse comparative entre les sexes tout au cours de l'élaboration de ses recommandations.

CONCLUSION

Le Canada est réputé comme un pays d'accueil. Mais l'immigration ne consiste pas uniquement dans la politique d'accueil, mais bien plus dans celle de l'intégration. Pour ce faire, le Canada doit continuer à travailler à l'élaboration des politiques d'immigration qui tiennent compte des besoins réels des femmes immigrantes francophones reçues. Le gouvernement fédéral s'accorde à reconnaître l'apport majeur de l'immigration dans la croissance économique, culturelle, sociale et démographique du pays. De nombreuses études attestent également de l'importance et du rôle de cet apport. Pourquoi donc ne pas faire concorder les politiques gouvernementales en matière d'immigration avec la valorisation de cette immigration ? Si comme le stipule le Préambule du Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada - communautés francophones en situation minoritaire, le but du Comité est de tenir compte des intérêts de ces communautés dans l'élaboration des politiques et des programmes de Citoyenneté et Immigration Canada, la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises ainsi que les femmes immigrantes francophones espèrent que des initiatives nouvelles et concrètes seront développées en vue de l'intégration véritable de ces femmes immigrantes francophones au sein des communautés francophones en situation minoritaire. Elles souhaitent que les besoins exprimés seront pris en compte. Pour que l'intégration ne soit pas qu'un vain slogan, le gouvernement, les communautés d'accueil et les femmes immigrantes francophones devront travailler ensemble.

Bibliographie

Projet de Loi C-11 sur l'immigration et la protection des réfugiés, Citoyenneté et Immigration Canada, février 2001.

Commissariat aux langues officielles, *L'Immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie et identité*, ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2002.

Condition féminine Canada, *Qui prend pays... l'impact du parrainage sur les droits à l'égalité des femmes immigrantes*, 2001.

Association nationale de la femme et du droit, *Mémoire concernant le projet de loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (projet de loi C-11)*, soumis au Comité permanent de la Citoyenneté et de l'immigration, avril 2001.

Statistique Canada, *Femmes au Canada 2000, rapport statistique fondé sur le sexe*, 2000.

ANNEXE

Profil des groupes de femmes immigrantes

La consultation a concerné trois provinces à savoir l'Alberta, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario. L'identité des organismes consultés est très diversifiée tant dans la composante de la membricité (femmes et jeunes filles francophones des communautés des minorités raciales et ethno-culturelles), de la clientèle desservie (femmes et jeunes filles), du mandat (local, régional et provincial) que des services et programmes offerts (formation et recherche-action). La grande majorité de ces organismes survit depuis des années grâce au bénévolat de leurs membres. Une telle situation rend précaire l'existence même de ces organismes, qui, pourtant, offrent des services inestimables et sont souvent les seuls dans leurs régions et villes à desservir les femmes immigrantes francophones. Elle suscite en outre, à la longue, épuisement et découragement des femmes impliquées qui se sentent isolées, non soutenues, ce qui contribue à renforcer le sentiment de marginalité et n'aide pas à l'intégration de ces groupes de femmes. Les raisons sociales du regroupement des femmes immigrantes francophones tant en Alberta, au Nouveau-Brunswick qu'en Ontario sont de trois ordres qui sont **l'intégration** (qu'elle soit sociale, économique, professionnelle, culturelle, qu'orientée vers les jeunes), **la promotion et la protection des droits des femmes** et **la lutte contre la violence faite aux femmes**. Les programmes offerts par ces organismes se divisent en deux principales catégories à savoir **la formation** (cours de langue, traductions, administration, services à la clientèle, programme caissières, cuisine, gestion coopérative, placement communautaire, ateliers, mentorat) et **la recherche-action** (immigration, santé, violence, racisme, compétences et diplômes étrangers). Pour rejoindre leur clientèle, ces groupes de femmes se servent de la collaboration inter-organismes (réseautage), des activités interculturelles et récréatives (cafés-réseaux, expositions, spectacles et conférences), des approches individuelles et des médias (dépliants, affiches, communiqués, interviews).

Ce portrait des groupes de femmes permet de mettre un visage sur l'invisible engagement des femmes immigrantes francophones de l'Alberta, du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, qui, en se regroupant, essaient de briser les barrières systémiques auxquelles elles sont confrontées afin de s'intégrer aux différentes sphères de la vie canadienne.